

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2020

---

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF632

présenté par  
M. Saint-Martin

-----

### ARTICLE 46 SEXDECIES A

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime cet article introduit au Sénat, qui supprime le renouvellement annuel d'information de l'administration par les contribuables pour le bénéfice de l'abattement de 50 % de la TFPB lié à la perte de valeur causés par l'ancienne usine Metaleurop Nord, pour prévoir seulement une déclaration lors d'un changement de situation.

Cette déclaration annuelle permet paraît de nature à sécuriser la mise en œuvre de cet abattement sans constituer une charge lourde pour les contribuables concernés.